



# Communiqué de presse

Domaines Vinsmoselle

## **Signature de la nouvelle convention collective avec des améliorations substantielles pour les salariés**

*Luxembourg, 20 juin 2023* - Aujourd'hui, le LCGB, seul syndicat représenté chez les Domaines Vinsmoselle, a signé une nouvelle prolongation de la convention collective.

L'accord d'une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2026, prévoit des améliorations substantielles et tant demandées depuis longtemps par les 106 salariés occupés dans les différentes caves à la Moselle.

Le nouvel accord comprend les modifications suivantes :

- une nouvelle grille salariale moderne et évolutive (avec le SSM) et avec augmentation des salaires tous les 2 ans à un taux fixe de 1,8% ;
- un jour de congé supplémentaire pour les salariés ayant une ancienneté de 20 ans ;
- le jour de congé supplémentaire déjà acquis depuis des années pour les salariés ayant une ancienneté de 12 ans sera désormais déjà accessible à partir de 10 ans d'ancienneté ;
- les nouveaux salariés avec une ancienneté de 6 mois dans la société seront désormais aussi éligibles à l'octroi de la gratification de fin d'année ;
- 30 minutes de pause au lieu de 60 minutes pour les salariés des caves et fin de service à 15h30 au lieu de 16h00 ;
- les bons d'achats ont été revalorisés à hauteur de 250 € pour l'année 2024.

**Contact :** **Bento PIRES, Secrétaire syndical du LCGB**  
**Tél. : +352 49 94 24-254**  
**Mobile : +352 691 733 076**  
**E-mail : [bpires@lcgb.lu](mailto:bpires@lcgb.lu)**